

POUR NOS RETRAITES: TOUJOURS MOBILISE-ES!

5000 manifestant-es ce jour dans les rues de NICE

La mobilisation se poursuit cette semaine: mercredi, jeudi, vendredi, samedi!





Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2019-2020 - Lettre du SNUipp-FSU n°48

<u>Sommaire</u>: Actions Retraites, SALAIRES, Fonction publique, Stages, Temps partiel, Santé, Direction, Changement de département, détachements, Agenda



Après la grève et la manifestation d'aujourd'hui, on continue! Plan d'actions interprofessionnelles pour la semaine

Le gouvernement a annoncé un retrait provisoire de l'âge pivot. Il s'agit d'une annonce en trompe l'oeil.

Non seulement les conditions avancées limitent fortement les marges de manoeuvres dans la négociation, mais surtout l'âge pivot rebaptisé âge d'équilibre reste un des éléments du futur régime de retraite par points.

La publication de deux projets de loi la semaine passée a donc confirmé les pires inquiétudes.

La réforme du gouvernement prévoit de mettre en place dès 2022 un système dans lequel les pensions s'ajustent à la baisse, n'offrant de garantie ni sur l'âge, ni sur le niveau des pensions.

Lire la suite: ICI



La lettre d'E Philippe

Dans un courrier envoyé le 11 janvier aux syndicats, E Philippe propose de revenir sur l'âge pivot pour les années 2022-2027.

Mais il entoure ce retrait de conditions draconiennes. "je suis disposé à retirer du projet de loi la mesure de court terme que j'avais proposée consistant à converger progressivement à partir de 2022 vers u âge d'équilibre de 64 ans en 2027", écrit E Philippe. "Le gouvernement modifiera le projet de loi pour demander au parlement une habilitation large lui permettant de prendre par ordonnance toute mesure permettant d'assurer l'équilibre du système e retraite à l'horizon 2027...

Les mesures destinées à rétablir l'équilibre ne devront entraîner ni baisse des pensions... ni hausse du coût du travail pour assurer la compétitivité de notre économie". Le premier ministre précise aussi que "le projet de loi prévoiera que le futur système universel comporte un âge d'équilibre".

En clair, la notion d'âge d'équilibre avec malus et bonus, calculé automatiquement comme principal outil pour assurer l'équilibre du système de retraite est maintenu après 2027.Le seul changement concerne les années d'entrée dans le nouveau système entre 2022 et 2027.

Pour ces années 2022-2027, les syndicats pourront proposer un système assurant l'équilibre à condition de ne pas augmenter les cotisations patronales et de ne pas diminuer le montant des pensions. Dans ces conditions, pour assurer l'équilibre ce sont les syndicats eux-mêmes, s'ils arrivent à se mettre d'accord, qui seraient amenés à définir un nouvel âge pivot et qui en assumeraient l'impopularité. A défaut d'accord, le gouvernement pourra faire ce qu'il veut par ordonnance.

Pour les enseignants : vers le scénarion catastrophe ?

Pour les enseignants, la manoeuvre d'E Philippe pourrait être catastrophique. Les enseignants ne sont pas particulièrement mobilisés sur l'âge pivot. Trois sujets expliquent leur mobilisation exceptionnelle depuis décembre.

Le premier c'est évidemment le montant futur de leur retraite : le nouveau système se traduirait par une baisse très importante des pensions. Le ministre promet une revalorisation dans le cadre d'une loi de programmation adoptée, au mieux, six mois après la loi retraites.

Le second ce sont les contreparties que le président de la République, le premier ministre et le ministre de l'éducation nationale exigent en échange de cette éventuelle revalorisation et qui visent à instaurer un nouveau métier enseignant. Enfin il y a les nombreux sujets de mécontentement liés à la gestion de JM Blanquer.

De tous les salariés mobilisés contre la réforme des retraites, les enseignants sont ceux qui ont le plus à perdre financièrement.

Leurs pensions devraient diminuer d'au moins un tiers. Pour les mettre à niveau il faudrait relever fortement leurs salaires. Mais le pire c'est que la réforme veut les obliger à regarder l'avenir, un avenir redéfini par JM Blanquer.

De tous les salariés mobilisés contre la réforme des retraites, les enseignants sont aussi les seuls qui sont soumis à un chantage ministériel. Leur ministre les enjoint d'accepter une redéfinition de leur métier pour pouvoir bénéficier d'une revalorisation amortissant, dans une proportion qui reste complètement à définir, les pertes liées à la réforme.

Autrement dit les enseignants ont besoin d'un rapport de force tel qu'il permette soit le retrait total du projet soit de réelles négociations sur les contreparties et la revalorisation et qu'elles soient bouclées avant l'examen de la loi sur les retraites. Le calendrier gouvernemental prévoit que la loi de programmation sur les enseignants vienne à la suite de la loi retraites à un moment où les enseignants seraient seuls face au gouvernement.

C'est pourquoi, le SNUipp-FSU appelle à continuer et amplifier encore la mobilisation par la grève et les manifestations pour obtenir le retrait de ce projet et l'ouverture de véritables négociations sur les salaires, les cotisations et l'amélioration du droit à la retraite dans le cadre du système et des régimes existants.

Il faut poursuivre et amplifier le rapport de force!



* Mercredi 15 janvier : tractage massif 14h sur différents lieux Nice Etoile, Nice Carrefour Lingostière, Auchan la Trinité, Auchan Grasse.

* Jeudi 16 janvier : 18 heures - descente aux flambeaux de l'avenue J Médecin

Rdv à 18h à la gare de Nice ville, vin chaud à l'arrivée. Amenez fumigène, lampes électriques, bougies...

* Vendredi 17 janvier : concert de soutien à la lutte contre la retraite à points
De 20h à 23h au Diane's 6 rue Saint-Vincent, 06300 Nice
Concert organisé par FSU, CGT et Solidaires

* Samedi 18 janvier - 11 heures Manif interprofesionnelle 11h Place Masséna à NICE



Salaire des enseignant-es : Très loin du compte

C'est en pleine mobilisation sur la question des retraites que les représentants de la FSU dont ceux du SNUipp ont été reçus par la rue de Grenelle le 13 Janvier.

Une annonce confirmée d'une enveloppe de 500 millions d'euros pour 2021, mais qui reste mal définie pour l'heure.

500 millions ce serait pour 2021, et « le début d'un processus cumulatif sur plusieurs années », a annoncé Jean-Michel Blanquer lors de sa rencontre avec la FSU, lundi 13 janvier en fin d'après-midi.

Si cette somme annoncée semble être un engagement ferme, elle n'annonce rien des suites ni mêmes de la répartition de cette enveloppe. Rapportée au million d'enseignants, elle représente une quarantaine d'euros par mois d'augmentation.

« Aussi il est fort à craindre, comme l'a laissé entendre le ministre que tout le monde ne soit pas concerné et que cette mesure ne vise qu'à tenter de palier les conséquences de la réforme des retraites par points, notamment pour les générations nées à partir de 1975 », s'inquiète Benoit Teste, secrétaire général de la FSU, dans un entretien accordé au Café pédagogique.

Pas pour tout le monde?

LIRE LA SUITE ICI

Lire aussi le communiqué de presse de la FSU ICI Lire aussi l'entretien de B.Teste au Café Pédagogique ICI

La FSU ne dispose pas d'éléments à cette heure sur le niveau, les modalités et les éventuelles contreparties en termes de charge de travail des « compensations à la réforme » pour les enseignant-es annoncées par JM Blanquer.

La FSU refuse cette logique de compensation puisqu'elle ne veut pas de cette réforme et que la question de la revalorisation est, pour elle, déconnectée de la réforme des retraites.

En revanche, elle attend du Ministre que des propositions concrètes et chiffrées soient enfin mises sur la table afin de procéder à une revalorisation salariale légitime. La FSU rappelle que ce sont les carrières et les salaires de tous les personnels de l'éducation qu'il faut revaloriser avec une attention particulière aux inégalités professionnelles femmes / hommes et elle fera lors de cette réunion ses propres propositions en ce sens.

La FSU porte aussi ses exigences de revalorisation et de résorption des inégalités salariales au niveau de l'ensemble de la Fonction publique ; elle rappelle que de nombreux agent-es publics, notamment de catégorie C, ont de très faibles revenus et que beaucoup ont, comme les enseignant-es, un régime indemnitaire faible.



3 nouveaux décrets liquident le statut de fonctionnaire !

Trois décrets issus de la loi de « transformation du service public » adoptée en août 2019 entrent en vigueur au 1er janvier 2020.

Les administrations de l'État, des collectivités territoriales et des établissements hospitaliers peuvent désormais avoir recours à des « ruptures conventionnelles », jusqu'alors uniquement en vigueur dans le privé. Sous couvert de rupture de contrat librement consentie se cache la possibilité pour l'administration de recourir à des pressions sur le fonctionnaires pour qu'ils quittent leur poste.

Ces décrets ouvrent la voie à la privatisation et aux licenciements.

Décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique

Le décret fixant les modalités de calcul de l'indemnité

D'autre part, il est désormais possible à des non-fonctionnaires d'accéder à des postes de direction dans la Fonction Publique : il s'agit d'une attaque en règle de notre statut et de notre gestion par le "néo-management", dont on connaît les dégâts qu'il a fait à France Télécom par exemple.

Le décret prévoyant l'ouverture des emplois de direction de l'Etat aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaires



Nos stages font le plein : le stage maternelle du 28 janvier et celui sur les retraites du 13 février sont complets.

Près de 100 collègues à chacune de ces initiatives !!

Réunion Rased hier: 30 collègues réunis, des débats denses et constructifs. Compte-rendu à venir.

Demandes de TEMPS PARTIEL ou de Reprise à plein Temps - Rentrée 2020 - AVANT le 10 FEVRIER

Demandes de temps partiel /ou de reprise à temps plein - Rentrée 2020

- ▶ La circulaire de l'IA est parue : cela concerne :
- ▶ les demandes de Temps partiel : 1ères demandes OU renouvellement
- ▶ ATTENTION : POUR TOUTES LES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT, il faut aussi impérativement renvoyer l'imprimé type
- ▶ les reprises à 100%
- Demandes à retourner, via l'annexe type, avant le 10 FEVRIER via l'IEN
- COPIE au SNUipp pour suivi

Tout est: ici



Prévention des risques et des actes suicidaires : la FSU exige des changements en profondeur

Un groupe de travail du CHSCT du Ministère de l'Éducation nationale a été initié sur la prévention des risques et des actes suicidaires et tiendra sa première réunion, vendredi 10 janvier 2020. La FSU demande depuis longtemps un travail de fond sur cette question. Elle y prendra toute sa place pour l'ensemble des personnels.

Lire la suite

L'incroyable froideur de l'administration face au suicide de C Renon

Alors que le suicide de C Renon a été reconnu "imputable au service", le ministère s'obstine à relativiser cette décision en des termes parfois choquants. Comme s'il ne voulait pas en tirer les conséquences...

Lire la suite



Direction : la feuille de route est tracée

Les résultats de l'enquête réalisée auprès des directeurs et directrices sont à l'image de ce qui était porté depuis bien longtemps par le SNUipp-FSU et ses représentants. Il est maintenant urgent de se mettre autour de la table et d'apporter les réponses attendues par les personnels pour leur formation et pour l'aide à la direction et au fonctionnement de l'école notamment.

Les 29 007 directeurs et directrices qui ont répondu à la consultation lancée par la rue de Grenelle, « ont réaffirmé très majoritairement ce qui fait le cœur de leurs missions, suivi des élèves, travail en équipe, relation avec les familles et les partenaires, mise en œuvre des projets pédagogiques », note dans un communiqué le SNUipp-FSU.

« Comme l'ensemble des enseignantes et des enseignants, les directrices et les directeurs réaffirment la nécessité de ne pas être considérés comme des exécutants, mais bien que leur expertise et leur implication au service des élèves soient reconnues », ajoute le syndicat.

Lire la suite



Changement de département - Rentrée 2020 : suites...

Les récépissés des demandes, accompagnés des pièces justificatives éventuelles, ont été renvoyés à l'IA par les collègues concernés. Les barèmes sont désormais vérifiés.

A compter du 22 JANVIER ils seront affichés dans IPROF pour que chaque participant-e puisse vérifier son barème.

Si erreur, modification, anomalie..., il faudra s'adresser à l'IA jusqu'au 5 FEVRIER au plus tard à : mouvement1degre06@ac-nice.fr

COPIE au SNUipp-FSU

De leurs côtés, les élu-es du SNUipp-FSU vont continuer à informer, conseiller les collègues qui nous ont confié le double de leur demande, pour vérification et confrontation du barème annoncé par l'IA.

A NOTER:

- jusqu'au 21 janvier dernier délai : Demandes tardives pour rapprochement de conjoint ; modifications de situation familiale.
- 22 Janvier : Affichage des barèmes dans SIAM.
- du 22 janvier jusqu'au 5 février : Rectification possible des barèmes dans les IA si erreurs ou modifs sur sollicitation des enseignants. Le SNUipp-FSU se rendra disponible pour aider dans les démarches.
- 14 février dernier délai : date limite de réception par le Ministère des demandes d'annulation de participation.
- Résultats prévus : le 2 mars 2020

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter!



INFOS / Détachements

N'hésitez pas si question

** Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère chargé de l'éducation nationale

pour le vendredi 24 janvier 2020

Tout est: ICI

Copies au SNUipp-FSU

** Au BO du 02/01/20

Détachement des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale auprès d'une administration ou d'un établissement public relevant de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, ou dans le monde associatif – année scolaire 2020-2021 note de service n° 2019-185 du 30-12-2019 (NOR MENH1932840N)

Formulaire annexé dans la note de service à renvoyer dûment complété au bureau des enseignants du 1er degré DGRH B2-1 par courrier postal + IEN avant le 31 mars 2020.

Copies au SNUipp-FSU



CALENDRIER prévisionnel

JANVIER

Mercredi 15: tractage/retraites

Jeudi 16: CTA

Jeudi 16 - 18h: Descente flambeaux/retraite Gare SNCF

Samedi 18: Manif Retraite - 11 heures

AVANT le 26 Janvier: demandes de PRIORITES médicales pour le Mouvement +

demandes d'allègements de service

Mardi 28: Stage Maternelle

Jeudi 30: CTA

FEVRIER

Avant le 10 février: demandes de temps partiel (1ère demande ou renouvellement) ou de reprise à 100%

Jeudi 13: stage syndical sur les retraites



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook

SNUipp-Fsu 06: http://06.snuipp.fr -

Mail: snu06@snuipp.fr

Adresse: 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice -

Tél: 04 92 00 02 00

SNUipp National: http://www.snuipp.fr

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste, cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail: http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos